

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur D. de SAEGER**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 90A/10 (corr. Mme A. Coupleur)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2211/s.490  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Alexiens, 11 / rue du Poinçon et rue d'Accolay.  
Remplacement du revêtement de façade de la Clinique César de Paepe.

En réponse à votre lettre du 10 novembre 2010, en référence, reçue le 17 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques et les recommandations suivantes.

Situé à l'angle de la rue d'Accolay et de la rue du Poinçon, l'immeuble est compris dans la zone de protection du Collège Saint-Jean Berchmans et des maisons sises rue d'Accolay 15-17 et de la rue du Poinçon, 21 (Hôtel d'Ittre). Les rues d'Accolay et du Poinçon sont également comprises en zichée au PRAS.

L'immeuble concerné par la demande est un bâtiment hospitalier construit par l'architecte Lucien Engels dans les années '70 et dont les façades furent fortement transformées dans les années '90.

Les panneaux en granit gris qui sont fixés par des tenons aux murs porteurs des façades sont régulièrement arrachés par les poids lourds, principalement à l'angle et le long de la rue du Poinçon ainsi que dans le haut de la rue d'Accolay. Devenues dangereuses, certaines dalles ont déjà été enlevées. Des potelets ont également été placés sur le trottoir pour empêcher le stationnement des véhicules à proximité des façades et éviter par là le choc des poids lourds contre les façades. Cette situation s'avère aujourd'hui peu valorisante pour le quartier.

La demande vise le remplacement des dalles manquantes par un matériau plus résistant (panneaux Trespa) au niveau du bandeau inférieur qui se présente en ressaut par rapport au trottoir. Ces panneaux seraient de couleur anthracite accentuant l'horizontalité des registres. Le plafond du bandeau inférieur serait également revêtu par ce type de panneaux.

Bien que le projet n'ait pas d'impact sur les édifices classés du quartier, la CRMS estime que les problèmes que connaît régulièrement l'immeuble depuis sa construction sont le fruit d'une mauvaise conception d'origine : le ressaut en porte-à-faux a une hauteur déjà insuffisante (à peine 2,65m) à

l'angle et diminue en sifflet vers une des extrémités de l'immeuble (dans le haut de la rue d'Accolay, à côté de l'accès des véhicules de livraison). Le remplacement des dalles en granit par des panneaux Trespa et l'ajout d'un bollard à côté de l'entrée de service ne seront donc pas une solution architecturale suffisante et durable.

***La CRMS demande dès lors de revoir le projet et d'étudier une solution « structurelle » plus satisfaisante à long terme. Elle propose de modifier la façade du bandeau inférieur en reportant le ressaut actuel à partir de l'étage suivant pour créer une hauteur de passage correcte.***

***La CRMS demande également de choisir des matériaux de revêtement de teinte claire compatibles avec les pierres qui couvrent les façades (également de teinte claire), les châssis en aluminium de couleur brune et le reste de la façade (pas de gris anthracite !).***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).